



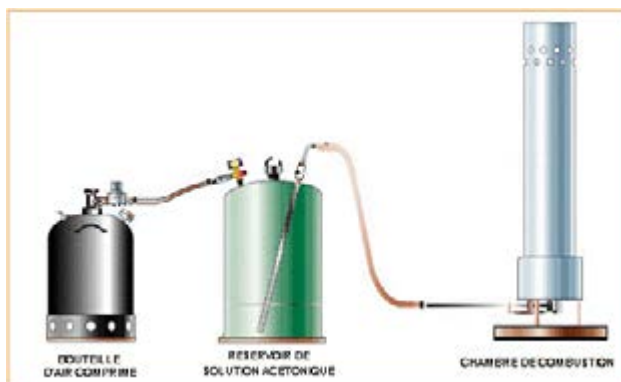
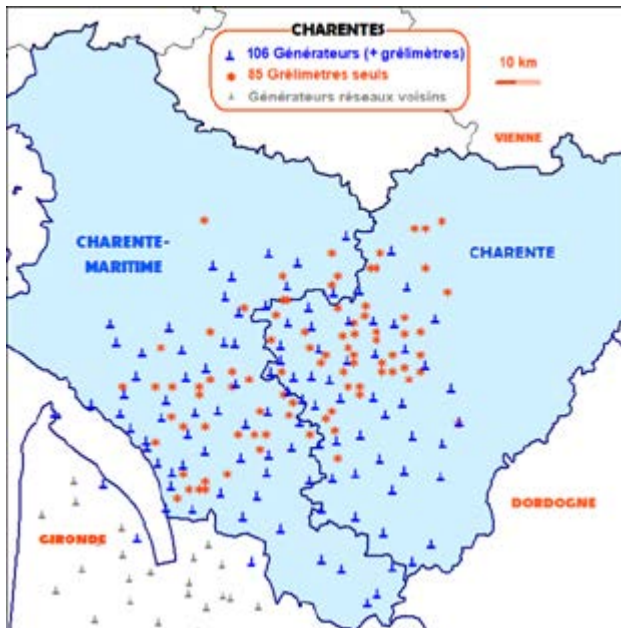
PROTECTION CONTRE LA GRÊLE

1. RÉSEAU ADELFA CHARENTES

Il s'agit d'une protection dite collective déjà en place. Elle repose sur l'ensemencement des nuages (supercellules orageuses) par de l'iodure d'argent envoyé dans l'atmosphère à l'aide de générateurs au sol. Ils sont constitués d'une cheminée dans laquelle est brûlée la solution acétonique d'iodure d'argent (cf schéma). Les cristaux d'iodure d'argent jouent le rôle de noyaux glaçogènes supplémentaires. Ainsi, l'ensemencement des nuages augmente le nombre de grêlons, et par conséquent, réduit leur taille. Ces grêlons vont fondre en partie ou en totalité en arrivant au sol.

- Réseau mutualisé 16 & 17
- 106 générateurs avec grêlimètres + 85 grêlimètres seuls
- Mise en œuvre 3 heures avant la grêle
- Fonctionne avec 2 prévisionnistes météorologiques : MétéoFrance & Keraunos
- Efficacité difficile à évaluer, pas de protection à 100%.

Il est difficile d'évaluer ce dispositif car son efficacité repose sur le fait que ces cristaux d'argent rejoignent, malgré les vents tourbillonnants, le cœur de la cellule orageuse dont l'altitude est à plus de 5000 m.



Une réserve d'air comprimé et un détendeur maintiennent la solution acétonique d'iodure d'argent dans un réservoir en acier inoxydable.

2. SYSTÈME LAÏCO DE SÉLÉRY'S

Le système Laïco commercialisé par Sélérys repose sur l'ensemencement des nuages avec des noyaux glaçogènes (sels hygroscopiques). Contrairement au réseau ADELFA, les sels hygroscopiques sont envoyés dans la cellule orageuse à l'aide d'un ballon gonflé à l'hélium, à partir d'un générateur au sol. Ce système est indépendant et alternatif au réseau ADELFA Charentes.

- Couverture de 4 km² maximum par ballon
- Détection des nuages à l'aide d'un radar (Skydetect), pas de prévisions météo
- Intervention par le viticulteur dans les 30 minutes après l'alerte (sur place ou à distance)
- Chaque ballon peut embarquer 200g de sels hygroscopiques jusqu'à 2 000m d'altitude
- Coût : 1 200€ + 350€ par ballon
- Efficacité difficile à évaluer, pas de protection à 100%



Le ballon peut être gonflé et déclenché à distance via un automate, ou sur place par le viticulteur quelques minutes avant l'arrivée du nuage d'orage.

3. FILETS PARAGRÊLE

Les filets paragrêle sont aujourd'hui le système de protection physique individuelle permettant de protéger la quasi-totalité de la production en cas d'orage de grêle. Adaptés aux modes de conduite palissés, ils sont déroulés au printemps au moment du débourrement. Ils restent ensuite en place toute l'année avant d'être remontés quelques jours avant les vendanges. Un essai de comparaison de différents filets paragrêle de coloris blanc/cristallin a été mis en place début 2019 sur le vignoble de Cognac. Les premiers retours quant à leur compatibilité avec la machine à vendanger et leur capacité à contenir la vigueur de l'Ugni blanc sont positifs et ne montrent pas de frein majeur. Les temps de déroulage et d'enroulage sont globalement compensés par l'absence de relevages (évaluation en cours).

- Efficacité supérieure à 90%
- Filets releveurs
- Pas d'incidence des filets sur le stade phénologique, sur les maladies cryptogamiques, sur la qualité des moûts
- Les expérimentations en cours (BNIC) ne montrent pas de diminution de température dans la végétation sous les filets
- Durée de vie : 10 à 15 ans (coloris foncés plus résistants aux UV que les coloris clairs)
- Coût : de 8 000 à 10 000€/ha selon l'écartement inter-rang
- Prévoir 2/3 du coût initial pour le remplacement des filets
- Filets à structure tricotée indémaillable, en polyéthylène recyclable



Les filets paragrêle doivent être enroulés pour le passage de la machine à vendanger. Rangs de vigne d'Ugni blanc équipés des filets paragrêle.

RÉGLEMENTATION

Autorisation des filets paragrêle mono-rangs verticaux (modèles tricotés indémaillables simples uniquement) depuis juin 2018 sur les vignobles en AOC (étude du Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne).

©Crédits photos : BNIC, ANELFA, SELERYS.